

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Lévis, le 17 mars 2025

[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès – Indemnités versées par la protection sauvagine pour les
dommages aux récoltes causés par les oiseaux migrateurs
N/dossier : 24I112C**

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 7 mars dernier. Par celle-ci, vous souhaitez obtenir les données relatives aux indemnités versées par la protection sauvagine pour les dommages aux récoltes causés par les oiseaux migrateurs (sauvagine), pour la période 2010-2024 (15 années les plus récentes), pour chacune des 9 MRC suivantes : Abitibi-Ouest, Abitibi, Vallée de l'Or, Rouyn-Noranda, Témiscamingue, Pontiac, Maria-Chapdelaine, Le Domaine du Roy et Lac-Saint-Jean Est.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint le document « Indemnité versée par la protection sauvagine de 2010 à 2024 dans 9 M.R.C. ».

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A- 2.1), vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet égard, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Pour toute question concernant cette décision, vous pouvez communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, [REDACTED], nos sincères salutations.

[REDACTED]

Isabelle Chabot
La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels

IC/am

p. j.